Compte rendu du Comité directeur du CCA du 14 Octobre 2024

Présents:

Boilevin Jacques, Castaing Maryse, Lamothe-Lalanne Henri, Maurin Claude, Maurin Nadine, Michaud Laurent, Ragogna Pierre

Excusés:

Dutrey Christian, Picard Jean Pierre

1°) Point sur les effectifs 2024

Le club compte 49 licenciés dont 9 féminines et 25 membres actifs.

Départs :

6 cyclistes n'ont pas renouvelé leurs licences :

- CHARLET Didier
- CORTESI Bruno
- LIQUIERE Candice
- LIQUIERE Julien
- NAPIAS Gilles
- VIDAL Cyrille

2 membres actifs n'ont pas pris la carte :

- BILLARD Christiane
- SAINT BLANCARD Hubert

Arrivées : 1 licenciée TASTET Françoise et 1 membre actif BRETHES Andréa

2°) Bilan de la saison 2024

Randonnées CODEP:

- Ouverture de saison à Morcenx (4 Aturins)
- Soustons (5 Aturins)
- Capbreton (1 Aturin)
- Aturine (56 participants)
- Reste à venir la clôture de saison à Mont de Marsan le 20 octobre

<u>Téléthon</u>: 3 cyclos Aturins et 4 hors club

Sorties longues:

1^{ère} sortie : 6 cyclos 2^{ème} sortie 5 cyclos 3^{ème} sortie : 7 cyclos 4^{ème} sortie :9 cyclos

Sorties Montagne:

1^{ere} sortie: 8 cyclos 2^{ème} sortie: 8 cyclos 3^{ème} sortie: 10 cyclos 4^{ème} sortie: 3 cyclos

Séjour Montagne :

Traversée des Pyrénées du 24 au 29 juin (8 cyclos et 2 accompagnants)

Semaine multi activités

Séjour en Charente maritime du 7 au 14 septembre : 24 participants

Soirées repas :

- Apéritif dînatoire le 22 mars (39 participants)
- Repas «thème basque» le 24 mai (36 participants)
- Repas le 20 septembre (34 participants)

Prévention routière des élèves de CM2

4 cyclos ont participé à cette manifestation le jeudi 6 juin

Journée olympique et paralympique des écoles primaires

2 cyclos et 2 personnes de l'UCAB ont encadré les élèves sur le vélodrome

3°) Point sur les finances 2024

Laurent donne les informations ci-dessous :

DAV: 2335,34 €
Livret A: 4482,67 €
Compte sur livret: 79,22 €
Caisse: 282,83 €

Total......7180,06 €

4°) Tarifs des licences et cotisations

Pour 2025, la FFCT augmente les licences de 3€. Il a été convenu que nous gardions les mêmes participations financières de chaque adhérent au CCA à savoir :

- licencié = 20 €
- membre actif = 10 €
- membre actif pédalant = 20 €

5°) Informations sur les nouveaux maillots

Claude a contacté un nouveau fabriquant de maillots, Romain Lavidalle dont la société s'appelle «Altitude Sportswear» située à Mont de Marsan.

Après avoir étudié les 2 maquettes proposées, il a été convenu que la 2^{ème} convenait à nos attentes. Une rencontre avec le fabriquant est prévue le 21 octobre afin de décider de la matière des tenues. Il a été décidé qu'une participation financière du club de 5 % serait attribuée à chaque cycliste sur le montant total de l'achat de sa ou ses tenues, à la première commande

6°) Programme des animations 2025

Soirées repas :

- Apéritif dînatoire en mars
- Repas fin mai, début juin
- Repas en septembre

Séjour Montagne:

Il a été décidé d'organiser du 2 au 7 juin un séjour montagne au Mont Ventoux. Claude va en informer tous les licenciés afin de prévoir l'hébergement.

Semaine multi activités

Du 30 août au 6 septembre, le séjour proposé se déroulera à CUSSAC en Haute Vienne. 22 personnes y participeront.

Organisation de l'assemblée générale du 24 novembre 2024

L'A.G. se fera à la salle de Mestade à 9 h 30.

- Claude présentera le rapport moral et celui des activités 2024/2025.
- Laurent présentera le rapport financier 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025
- Christian présentera le rapport sur la sécurité

Claude précise que le comité directeur est renouvelé tous les 4 ans (année olympique). Par conséquent, cette année, le club est concerné.

Les 9 membres du comité directeur actuel souhaitent renouveler leur candidature pour 4 ans.

A l'envoi de l'invitation à l'A.G., un appel à candidater sera effectué à tous les membres du club.

A l'issue de la réunion, un vin d'honneur sera offert aux participants.

Il a été décidé que la participation financière du club pour le repas au restaurant «les Platanes» serait de 7 € pour les licenciés et membres actifs.

Par conséquent, ces derniers paieront 30 € et les non adhérents 37 €.

La secrétaire

N. Maurin